



Nos services vous apportent entière satisfaction,

Parlez-en à vos amis !

Offrez-leur 20 € de remise

et pour vous jusqu'à 30 H de prestations **gratuites***
(conditions au dos)

2 Avenue Raymond Poincaré

21000 DIJON

☎ 03.80.58.11.14

✉ contact@chouettes-services.com www.chouettes-services.com

Je suis parrainé(e) Je parraine

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Tél

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Tél

* Conditions générales du parrainage :

Pour les parrains :

Seuls les clients de Chouettes Services peuvent être parrains. Ils peuvent parrainer un maximum de **10 filleuls** par année civile.

Le **gain de 3 heures** de prestation se fera sur la base de la tarification appliquée au contrat en cours sauf pour les contrats de soutien scolaire/cours particuliers où le gain sera de 2 heures de prestation. Ce gain sera automatiquement déduit sur la facture finale du contrat en cours d'exécution.

Pour les filleuls :

Les filleuls ne peuvent bénéficier qu'une fois d'une remise de bienvenue.

La remise se fera sous forme d'une **réduction de 20 €** sur les frais de gestion et d'ouverture de dossier à la souscription du contrat.

Le parrain et son filleul ne pourront bénéficier de leur offre respective que si les conditions suivantes sont respectées :

- le parrain est à jour de ses paiements dans le cadre du contrat qui le lie à la société Chouettes Services
- le filleul souscrit un contrat pour une prestation régulière de 2 heures par semaine minimum sur une période d'au moins 3 mois.

Dans tous les cas, cette offre ne donnera lieu à aucune contrepartie financière en dehors des contrats en cours.